

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1620 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : jeune 163583
 Nom & Prénom : SELLAMI FATOUMA
 Date de naissance : 1850
 Adresse : Rue 5 n° 42 Imara 2 6050
 Tél. : 06.65.95.15.57 Total des frais engagés : 2777,50 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohammed CHAFIQ
NEUROLOGUE
Centre médical Sidi Othman
Séme Eme de la Préfecture
Avenue 10 Mars, Sidi Othmane
Casa - Tel : 05.22.37.41.63

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 19/01/2023
 Nom et prénom du malade : Sellami Fatouma Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Alzheimer Déf. Nerv

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 02/06/2023 Casab Le : 07/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/05/2016	Chirurgie	1	280,00	Dr. Mohammed CH. NFOU Centre médical Sidi Othmane 3ème étage, Avenue 10 Mars, Sidi Othmane Casa - Tél : 05.22.37.41.63
23/05/2016	INPE	1	091039685	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ABDELLAH 1me. IDRISI KAITOUN Nala Jaza Hay My. Abdettah Nala Tel. 05 22 21 88 84 09000793 09000793 17/05/2023	17/05/2023	2522,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
21433552
00000000
G
00000000
11433553

The diagram shows a dental arch with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. Arrows indicate movement directions: a vertical arrow at the top points upwards, a horizontal arrow on the left points to the left, and a horizontal arrow on the right points to the right. The teeth are arranged in a standard dental arch pattern, with the upper arch having a larger gap at the second molar position.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

TRE-ZEN® 20mg

PPV 129DH00
PER 02/25
LOT M479

6118000041467

TRE-ZEN®

PPV 130DH20
PER 12/24
LOT L4240

6118000041467

TRE-ZEN® 20mg

PPV 130DH20
PER 12/24
LOT L4230

Maphar
Bd Alkima N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca

184866 001184866

Maphar
Bd Alkima N° 6, QL,

Maphar
Bd Alkima N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
EBIXA 20MG B28 CP PELL
P.P.V. : 371,00 DH

6118001 184866

Alpraz® 0.5 mg

Alpraz® 0.5 mg

28 comprimés

LOT 223843 1
EXP 11 2025
PPV - 35.70

LOT 230100 1
EXP 11 2025
PPV - 35.70

23.08.23

X13
Ged

DOGMATIL 50MG
GELULE B20

PER.12/2025

0

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B5
P.P.V. : 410,80

11800001010227

LOT 22E008
PER.08 2025

0

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B5
P.P.V. : 410,80

11800001010227

0

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B5
P.P.V. : 410,80

11800001010227

0

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B5
P.P.V. : 410,80

11800001010227

DOCTEUR MOHAMED CHAFIQ

الدكتور محمد شفيق

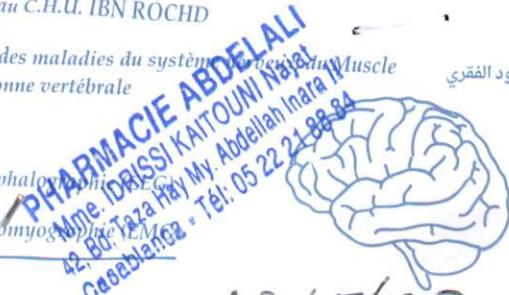
- Ex attaché au C.H.U. IBN ROCHD

- Spécialiste des maladies du système nerveux du Muscle et de la colonne vertébrale

- ## ► Epilepsie

- ## ► Electroencephalography (EEG)

- ## ► Electroneuromyographie (EMG)



Casablanca, le : 13/5/23

طیب ملحق سابق بمستشفی ابن رشد

► اختصاص في أمراض الجهاز العصبي والعضلي والعمود الفقري

► مرض الصرع

◀ التخطيط الكهربائي للدماغ

التخطيط الكهربائي للأعصاب و العضلات

الدار البيضاء في :